

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007
Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP Ge/137-07
Séance du 7 DEC. 2007

SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE (PMBE) POUR LA FILIERE EQUINE (C044 - DEVELOPPEMENT RURAL)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport n°2007/VI-6/21 du 19 octobre 2007, relatif à l'élargissement de l'aide départementale pour la filière équine dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE),
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder une subvention totale de 40.967,25 €, aux exploitants ci-dessous, pour la construction et la rénovation des bâtiments de stockage de paille et de foin pour des chevaux. Cette subvention sera prélevée au 204/20418F74 dont le paiement sera assuré par le CNASEA.

- | | |
|--|-------------|
| - EARL de la HOHLMATT à HOLTZWIHR | 20.272,40 € |
| - GAUTHERAT Pierre à CHAVANNES SUR L'ETANG | 20.694,85 € |

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH